

DIVONNE-LES-BAINS, JEUDI 25 JUIN 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La ville de Divonne-les-Bains pleinement mobilisée après les faits survenus à l'accueil de loisirs

Un fait d'une extrême gravité s'est déroulé au sein d'un accueil de loisirs géré par l'association alfa3a, le mercredi 17 juin 2026 sur la commune de Divonne-les-Bains.

En accord avec les autorités judiciaires, la ville de Divonne-les-Bains ne pouvait pas communiquer publiquement sur cette affaire tant qu'aucune information officielle n'avait été rendue publique par le parquet.

Le parquet de Bourg-en-Bresse a communiqué le mardi 23 juin 2026 au soir : « Le parquet de Bourg-en-Bresse a décidé d'ouvrir une information judiciaire samedi 20 juin 2026. Un animateur périscolaire, âgé de 20 ans, sans antécédent judiciaire, a été mis en examen du chef de viol commis sur un mineur par une personne ayant autorité sur la victime, laquelle, âgée de 4 ans, était inscrite au temps périscolaire. » L'animateur concerné a été placé en détention provisoire, conformément aux réquisitions du parquet.

Face à la gravité exceptionnelle des faits reprochés, la ville tient à exprimer sa profonde émotion et adresse tout son soutien à l'enfant concerné ainsi qu'à sa famille.

Une mobilisation immédiate de la ville

La municipalité n'a pas attendu cette communication officielle pour agir. Elle a organisé une réunion, vendredi 19 juin avec les familles de la structure. Dès la connaissance de l'affaire, la ville a convoquée l'association alfa3a, délégataire de la gestion du centre de loisirs. Une cellule de crise a également été mise en place au sein de la mairie afin d'assurer un suivi permanent de la situation.

La ville a demandé à l'association alfa3a de procéder à une analyse complète de ses procédures internes, notamment en matière de recrutement, de contrôle des antécédents, d'encadrement des équipes et de sécurité des enfants accueillis.

« C'est tout simplement horrible. Il n'y a pas de mots pour qualifier de tels actes. Dès le lendemain de l'interpellation, nous avons fait le choix de communiquer avec les parents aux côtés de l'association alfa3a, responsable de la gestion du centre de loisirs. Cette décision était nécessaire car l'interpellation s'est déroulée devant des enfants, et il était important d'apporter rapidement des explications aux familles. Nous avons demandé à l'association de revoir l'ensemble de ses procédures de sécurité et de contrôle, notamment concernant les vérifications administratives et les conditions d'encadrement. Aujourd'hui, nous attendons un plan d'actions et des mesures concrètes et rapides pour renforcer la protection des enfants. La sécurité des enfants est et restera la priorité absolue de la ville », insiste le maire Vincent Scattolin.

Le plan d'actions élaboré par alfa3a sera présenté aux familles lors d'une réunion d'information et d'échange organisée ce jeudi 25 juin 2026 de 18h à 19h30 à L'Esplanade du Lac.

Par respect pour la victime, sa famille et le bon déroulement de la procédure judiciaire, aucune autre information ne sera communiquée à ce stade en dehors des éléments officiellement rendus publics par les autorités compétentes.